



## État néant des créances

-----  
Par jmd

Bonjour,

J'ai reçu un jugement de liquidation judiciaire en février.

Un commissaire priseur, a évalué mes biens (véhicules et ordinateurs).

En conséquence, si j'ai bien compris je ne peux pas vendre ou me débarrasser de ce matériel.

Et bien sûr, mon compte bancaire est bloqué.

J'ai reçu il y a une semaine un "état néant des créances".

Ça veut dire quoi ?

Qu'est-ce que cela implique sur les dettes que j'avais qui ont motivés la liquidation judiciaire ?

On me propose de m'acheter un de mes véhicule, puis-je le vendre ?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par Gloria15

Bonjour,

L'état néant des créances signifie qu'aucune créance n'a été déclarée ou validée dans le cadre de votre liquidation. Ça peut vouloir dire que vos créanciers n'ont pas réagi à temps, mais ça ne supprime pas vos dettes [[url=https://www.facchini-avocat.com](https://www.facchini-avocat.com)][ici[/url]] pour autant.

Pour la vente de vos biens, y compris les véhicules, vous ne pouvez pas les vendre vous-même pendant la liquidation judiciaire. C'est le liquidateur qui s'en charge. Il vaut mieux le contacter pour savoir quoi faire.

Bon courage.

-----  
Par jmd

Je vous remercie pour votre réponse.

-----  
Par MiaG

C'est très bien détaillé ! Merci pour ces précisions